



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 23 mars 2022

OBJET :

DE-22-03-1-17) PLAN VELO ET MOBILITES DOUCES - PLAN D'ACTION TRIENNAL

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 11 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. CHARDON (pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme ODDON (pouvoir à Mme SÉGURET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22-4 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile de France CR2017-77 modifié par CP2018-192 et CP2020-272, relative au Plan Vélo Régional ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2022 approuvant le Plan Vélo et Mobilité douces 2022-2028 ;

Vu le projet de Plan triennal d'actions 2022-2025 ;

Considérant l'opportunité de bénéficier d'une aide financière de la Région Ile-de-France et de toutes autres institutions sous forme de subventions ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 17 mars 2022,

D É L I B È R E

à la majorité (9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER,)

ARTICLE I : Approuve le Plan triennal d'actions 2022-2025.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France et des autres financeurs identifiés,

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé